



## ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

### FO : DES ÉLUS POUR VOTRE AVENIR

**FO**, ce sont des élus responsables, proches de vous et à l'écoute de chacun.

**FO**, c'est un combat permanent pour la défense d'un service public républicain, pour la revalorisation des salaires et l'amélioration des droits sociaux.

**FO**, vous assure un relais vital et important dans l'ensemble des services : DRAAF, DRIAAP, DAAF, Administration centrale, DDT, DDPP, DD(CS)PP, Enseignement Agricole Technique et Supérieur,

et bien sur chez les opérateurs : ANSES, ASP, FranceAgriMer, IFCE, IRSTEA, IGN, ONF.

**FO**, c'est aussi une organisation territoriale présente dans les départements et les régions.

**FO**, défend les agents en position normale d'activité (PNA) ou en détachement au sein de notre ministère mais aussi les agents en poste dans les autres ministères (MEDDE, ...)

### NOTRE REPRÉSENTATIVITÉ :

**FO** est la 1<sup>ère</sup> organisation de la fonction publique d'État. 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans les CAP tous secteurs confondus du MAAF, c'est l'assurance d'être entendu et représenté. Cette légitimité renforce son action lors des négociations avec l'Administration.

### NOTRE INDÉPENDANCE :

**FO** est viscéralement attachée à l'indépendance syndicale. Pas de mélange des genres :

- **LIBRE** : elle sait dire NON et dénoncer les actions douteuses.
- **INDÉPENDANTE** : car affranchie de toutes pressions idéologiques.

Quel que soit le gouvernement, **FO** combat toutes les attaques portées contre le service public (suppression des missions et des postes) et se bat pour la sauvegarde du statut de la fonction publique de l'État.

### NOTRE FORCE DE REVENDICATIONS RÉALISTES

Le maintien des CAP nationales avec l'intégralité de leurs prérogatives afin de garantir la transparence des décisions et l'équité du traitement de tous les agents MAAF.

#### RÔLE DES CAP

- Les évolutions statutaires et les règles de gestion du corps.
- Les demandes de mobilités.
- Les avancements de grade et les changements de corps.
- Les réductions ou majorations d'ancienneté.
- Les titularisations.
- Les demandes de détachement et d'intégration.
- Les refus de congé formation, de temps partiel, d'autorisation d'absence.
- Les recours individuels (primes, indemnités, entretien professionnel...)
- Les sanctions disciplinaires, etc.

Plus que jamais, **FO** accorde sa priorité à la catégorie C.

### NOTRE CRÉDO : C'EST LA DÉFENSE DE :

- La fonction publique de carrière reposant sur des catégories, des corps, des grades.
- La parité entre les filières professionnelles en tenant compte des niveaux de recrutements et des déroulements de carrières.

**FO** est **opposée** à une fonction publique d'emplois basée sur l'arbitraire.

Le déroulement des carrières et la rémunération sont donc au cœur de notre action syndicale.

### NOTRE DÉTERMINATION ET EFFICACITÉ :

Les élus **FO** vous représentent et obtiennent de réels résultats en terme de mobilité, de promotions, de recours individuels et en CAP disciplinaires.

**FO EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE A AVOIR obtenu un traitement important et transparent des détachements des Adjointes Administratifs dans le corps des Adjointes techniques. Le combat est permanent pour de nouvelles règles adaptées à l'évolution des missions.**

Elections du 1<sup>er</sup> Avril 2016  
**VOTEZ FORCE OUVRIERE**



**IMPORTANT**  
VOTRE VOTE DOIT PARVENIR IMPÉRATIVEMENT AU MAAF AVANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016.

## DES PARCOURS PROFESSIONNELS DE QUALITÉ À SAVOIR :

- Le recrutement par le concours externe dans le corps des Adjointes Administratives.
- Le recrutement statutaire pour mettre fin aux emplois précaires.
- Le respect du seuil des emplois par le recrutement de travailleurs handicapés et leurs accompagnements.
- Un meilleur déroulement de carrière avec :
  - › Une fiche de poste en adéquation avec les missions réellement exercées.
  - › Une reconnaissance des missions exercées pour l'accès à la catégorie B administrative y compris les missions techniques permettant le détachement dans le corps des C techniques.
  - › Un entretien professionnel respectueux de l'Agent.
  - › Un accès au grade supérieur dès que les Agents remplissent les conditions statutaires.
  - › L'augmentation des ratios promus /promouvables permettant un changement de grade beaucoup plus rapide.
  - › Un plan de requalification de C en B à la hauteur des effectifs. (3200 Adjointes Administratives environ et seulement 82 promotions de C en B par an pendant 4 ans, examen professionnel inclus).
  - › Un examen professionnel basé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) étendu à toutes les spécialités avec une ouverture supplémentaire de postes en B.
  - › Un jury ayant l'expérience de toutes les missions exercées par les Adjointes Administratives.
  - › Une grande transparence dans les propositions d'avancement et une gestion impartiale par les IGAPS. Vos élus veillent à une plus grande partialité des avancements proposés par les IGAPS.
  - › Une formation professionnelle de proximité ambitieuse réellement adaptée aux postes et aux besoins des agents.
  - › Une plus grande attention et un suivi adapté plus fréquent apportés aux collègues affectés dans les petites structures (CFA, CFPPA, AgroSup...) et chez les opérateurs (ANSES, ASP, FranceAgriMer, IFCE, IGN ...).
  - › Une réelle prise en compte des missions des Adjointes Administratives dans le cadre de la réforme territoriale, sans être la variable d'ajustement dans l'organigramme des DRAAF fusionnées.



## Elections du 1<sup>er</sup> Avril 2016 VOTEZ FORCE OUVRIERE

**Les femmes et les hommes que vous allez élire ont à cœur de vous défendre et de faire aboutir vos revendications. Ils sont déterminés à faire progresser le corps des Adjointes Administratives et donc à vous aider.**

## UN CADRE SALARIAL MOTIVANT :

### FO REVENDIQUE :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 8 % et l'attribution de 50 points d'indice uniforme sur la grille.
- Un début de carrière avec un salaire permettant une autonomie sociale et familiale.
- Un parcours professionnel sans obstacle à l'ancienneté, sans examen sanction.

**FO exige** un pied de grille à l'indice majoré : 380.

**FO a obtenu** la revalorisation globale du régime indemnitaire par le dé plafonnement de l'IAT afin d'harmoniser tous les secteurs du MAAF et qui a permis de rattraper le retard du secteur de l'enseignement agricole.

**FO a toujours exprimé** ses doutes à la création du nouveau régime indemnitaire de fonction, de sujétion et d'expertise (RIFSEEP).

Aucune revalorisation ne sera prévue pendant 4 années si l'agent ne change pas de grade ou de fonction. La catégorie C doit bénéficier d'une intégration de cette prime dans le salaire, pour une pension décente à la retraite, mais également pour maintenir un revenu stable.

**FO a négocié et obtenu** une part variable plus faible : 90 % de part fixe. Le combat continue.

**FO revendique** un régime indemnitaire lié au corps et au grade et non à la fonction.

## DES RÈGLES DE MOBILITÉS TRANSPARENTES :

### FO EXIGE :

- Des postes réellement ouverts aux Adjointes Administratives sans réserve ou sous réserve !
- Que la mobilité entre la filière administrative et la filière technique soit facilitée par des règles adaptées aux situations structurelles.
- L'abandon total de la pratique des 3 ans imposée par l'Administration, sans aucun fondement réglementaire, avant de pouvoir obtenir une mobilité et un parcours professionnel digne de ce nom !
- Une harmonisation des cycles de mobilité pour l'enseignement avec les autres secteurs du MAAF.
- Une limitation des avis « sous Réserve » pour éviter le rendu tardif et opaque de la commission d'arbitrage.
- L'application du cadre statutaire et réglementaire à tous les agents sur poste gagé
- que les agents sur poste gagé ne soient pas des agents de « seconde zone » !

## Liste Force Ouvrière - CAP des adjointes administratives

### Adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe

- ✓ Christine PERNET  
DDT Loire
- ✓ Marie LEGENNE-HEURLET  
MAAF - Bureau Cabinet  
Ministre
- ✓ Sylvie GROLLEAU  
LEGTA de Meurthe-et-Moselle  
Site de Malzeville
- ✓ Alexandra CHABOT  
IFCE - SAUMUR
- ✓ Michèle BESANCON  
ENGREF NANCY
- ✓ Nadine JEAN-BAPTISTE  
MAAF - SRH

### Adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe

- ✓ Sylvie RIFFARD  
LEGTA Montbrison Précieux
- ✓ Pascale CANTAT  
DRAAF Auvergne - Rhône-Alpes
- ✓ Maria BOUCIF  
MAAF - SG
- ✓ Isabelle PARENT  
DDTM Nord-Pas-de-Calais
- ✓ Fabienne FORGET  
DDCSPP Loir-et-Cher
- ✓ Chrystel PRAT  
EPLEFPA Figeac

### Adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe

- ✓ Loïc PAYET  
DAAF Réunion
- ✓ Nora KELLER  
DRAAF Auvergne - Rhône-Alpes
- ✓ Malika GOUDET  
Bordeaux Sciences Agro
- ✓ Laurence ROBINET  
EPLEFPA Valdoie

### Adjointe administrative 2<sup>ème</sup> classe

- ✓ Émilie BARROIS  
DRAAF Languedoc-Roussillon -  
Midi-Pyrénées
- ✓ Valérie CHENEVIÈRE  
DRAAF Aquitaine - Limousin  
Poitou Charente
- ✓ Charlotte KERSULEC  
DDTM Haute-Corse
- ✓ Émilie SANCIAUME  
EPLEFPA Aube

Attention : ceci est une profession de foi. Utilisez exclusivement votre bulletin de vote. N'y portez aucune mention. Toute rature, tout panachage entraînera son annulation. N'ajoutez et ne retranchez aucun nom.